

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 067-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0339

Déposée le: 13.03.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Augstburger (Gerzensee, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Un chasseur de tête pour le poste de médecin cantonal?

L'Office du médecin cantonal est une instance spécialisée majeure pour la santé publique dans le canton de Berne. Ces dernières années, la direction de cet office important manque hélas de continuité. Il est manifestement difficile de trouver des candidats et des candidates et de fidéliser le ou la titulaire du poste. Lors du recrutement de 2010, il a fallu modifier une ordonnance pour que Thomas Schochat puisse être engagé comme médecin cantonal dans le respect des bases légales. Mais dès février 2013, coup d'éclat : le chef d'office, Thomas Schochat, et son suppléant, Arthur Marx, ont démissionné pratiquement en même temps. Après ce double départ, il a fallu attendre près de neuf mois avant de repourvoir le poste avec Jan von Overbeck – apparemment grâce à l'aide d'un coûteux chasseur de tête. Et voilà que peu de temps après, cet engagement n'est apparemment pas idéal non plus.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Recrutement de 2010 :
 - a. Combien de candidatures le canton a-t-il reçues ?
 - b. Combien de personnes convenaient pour le poste et ont été présélectionnées ?

- c. Certaines candidatures ont-elles été retirées? Si oui, pourquoi et à quel moment ?
- 2. Recrutement de 2013 :
 - a. Combien de candidatures le canton a-t-il reçues ?
 - b. Combien de personnes convenaient pour le poste et ont été présélectionnées ?
 - c. Certaines candidatures ont-elles été retirées? Si oui, pourquoi et à quel moment ?
- 3. Est-il exact que Jan von Overbeck a été recruté grâce à un chasseur de tête ?
- 4. Si oui, pour quelle raison le Conseil-exécutif a-t-il recouru à de tels moyens ? La candidature proposée correspondait-elle au profil souhaité ?
- 5. Comment le Conseil-exécutif explique-t-il ses difficultés récurrentes à pourvoir la direction de l'Office du médecin cantonal ?